

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2017/22

Séance ordinaire du 22 Mai 2017

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 18.05.2017
Date d'affichage : 18.05.2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

Cette convocation fait suite à un procès-verbal de carence constaté le 18 Mai 2017 en l'absence de quorum.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude,
Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel,
M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (procuration à M. DEPIEDS)
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
M. LALE-CASTAIN Stéphane
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : Mme Marie-Claude DAUPHIN

OBJET : Comptes Administratifs 2016
Contrôles Budgétaire

Le Conseil,

Considérant le contrôle budgétaire réalisé sur les comptes administratifs 2016 du Budget Principal, du Service «Eau et Assainissement» et du Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»,

Considérant que des erreurs figurent dans les inscriptions des restes à réaliser,

Considérant que les résultats constatés et affectés ne sont pas remis en cause,

ADOpte les nouvelles éditions du Compte Administratif 2016 soumis aux élus et dont les résultats sont les suivants :

A – Budget Principal :

◆ Fonctionnement - Excédent : 101 871.68 €
◆ Investissement - Déficit : 32 656.46 €

B – Service «Eau et Assainissement» :

◆ Exploitation - Excédent : 34 979.90 €
◆ Investissement - Excédent : 644 718.05 €

C – Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

◆ Exploitation - Excédent : 73 441.24 €
◆ Investissement - Déficit : 5 143.34 €



Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2017/23

Séance ordinaire du 22 Mai 2017

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 18.05.2017
Date d'affichage : 18.05.2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

Cette convocation fait suite à un procès-verbal de carence constaté le 18 Mai 2017 en l'absence de quorum.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude,
Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel,
M. MEYER Emile, *Jean-Pierre*,

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (procuration à M. DEPIEDS)
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
M. LALE-CASTAIN Stéphane
M. VIEUX Christian

SECRETARE : Mme Marie-Claude DAUPHIN

OBJET : Budget 2017 – Service Principal
Contrôles Budgétaire

Le Conseil,

Sur proposition du Rapporteur, en deuxième lecture, suite au contrôle budgétaire,

A l'unanimité,

ADOPTE le budget 2017 du Service Principal qui s'équilibre comme suit :

◆ Fonctionnement : 1 205 785.22 €

◆ Investissement : 2 295 758.46 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2017/24

Séance ordinaire du 22 Mai 2017

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 18.05.2017
Date d'affichage : 18.05.2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

Cette convocation fait suite à un procès-verbal de carence constaté le 18 Mai 2017 en l'absence de quorum.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude,
Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel,
M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (procuration à M. DEPIEDS)
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
M. LALE-CASTAIN Stéphane
M. VIEUX Christian

SECRETARE : Mme Marie-Claude DAUPHIN

OBJET : Budget 2017
↳ Service «Eau et Assainissement»
↳ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
Virement de crédits

Le Conseil,

Considérant les observations suite au contrôle budgétaire

Considérant le montant des dépenses imprévues (Compte 022) supérieur à 7,5 % des dépenses réelles de la Section d'Exploitation,

ADOpte le virement de crédits suivants

A - Service «Eau et Assainissement» :

Article à débiter	Montant	Article à créditer	Montant
Article 022 Dépenses Imprévues	- 5000 €	Article 6068 Autres matières et fournitures	+ 5000 €

B - Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Article à débiter	Montant	Article à créditer	Montant
Article 022 Dépenses Imprévues	- 8000 €	Article 6068 Autres matières et fournitures	+ 8000 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2017/25

Séance ordinaire du 22 Mai 2017

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 11

date de la convocation : 18.05.2017
Date d'affichage : 18.05.2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.
Cette convocation fait suite à un procès-verbal de carence constaté le 18 Mai 2017 en l'absence de quorum.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude,
Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel,
M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : Mme BEAU Mireille (procuration à M. DEPIEDS)
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
M. LALE-CASTAIN Stéphane
M. VIEUX Christian

SECRETARE : Mme Marie-Claude DAUPHIN

OBJET : ✓ Budget Principal
✓ Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
Fonctionnement – Virement de crédits



Le Conseil,

Considérant les prévisions budgétaires inscrites au BP 2017 du Budget Principal et du Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»,

Considérant la nécessité de régulariser une annulation de mandats effectuée en 2016 (Bd d'annulation 5/2016) et dont le créancier est erroné,

A l'unanimité,

AUTORISE les virements de crédits suivants :

A – Budget Principal :

Article à Créditer	Montant	Article à Débitier	Montant
<u>Article 673</u> Titre Annulé	+ 2 500 €	<u>Article 022</u> Dépenses Imprévues	- 2 500 €

B – Budget Annexe «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Article à Créditer	Montant	Article à Débitier	Montant
<u>Article 673</u> Titre Annulé	+ 350 €	<u>Article 022</u> Dépenses Imprévues	- 350 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2017/26

Séance ordinaire du 22 Mai 2017

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

18.05.2017
18.05.2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.
Cette convocation fait suite à un procès-verbal de carence constaté le 18 Mai 2017 en l'absence de quorum.

PRESENTS :

MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude,
Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel,
M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS :

Mme BEAU Mireille (procuration à M. DEPIEDS)
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
M. LALE-CASTAIN Stéphane
M. VIEUX Christian

SECRETARE :

Mme Marie-Claude DAUPHIN

OBJET :

**Acquisition propriété MORINO
Section C n° 356**

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

14 JUIN 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant la réhabilitation et la requalification de l'îlot de la Bourgade,
Considérant que dans cet aménagement est compris une voie piétonne qui exige une emprise sur la propriété de Monsieur MORINO propriétaire de la parcelle C n° 356,
Considérant la négociation entreprise avec ce propriétaire qui propose à la Commune d'acquérir la totalité de son bien,
Considérant la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et l'arrêté de cessibilité prononcé par Monsieur Le Préfet des Alpes de Haute Provence,
Considérant que la partie du jardin frappé par cette expropriation ne peut être cessible qu'au profit de l'Etablissement Public Foncier PACA,
Considérant l'estimation de France Domaine qui fixe la valeur totale du bien à 160 000 €,
Considérant la déduction des 19 m² acquis par l'Etablissement Public Foncier aux prix de 2 090 €,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir l'immeuble cadastré Section C n° 356 (déduction faite des 19 m²) pour le prix de 157 910 €,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte translatif à intervenir avec l'hoirie MORINO,

DIT que cet acte sera rédigé en la forme administrative,

DEMANDE à bénéficier de l'exonération des taxes de publicité foncière conformément aux dispositions de l'Article 21-1 de la Loi des Finances pour 1983.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2017/27

Séance ordinaire du 22 Mai 2017

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
11

date de la convocation :
Date d'affichage :

18.05.2017
18.05.2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

Cette convocation fait suite à un procès-verbal de carence constaté le 18 Mai 2017 en l'absence de quorum.

PRESENTS :

MM. DEPIEDS Jacques, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude,
Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. JACOD Michel,
M. MEYER Emile, Jean-Pierre.

EXCUSÉS :

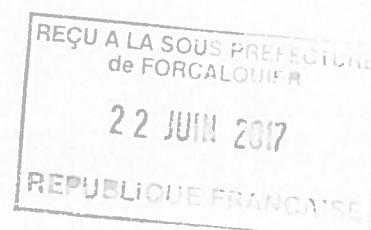
Mme BEAU Mireille (procuration à M. DEPIEDS)
M. DEPIEDS Olivier (Procuration à M. MEYER)
Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine
Mme BERGAMASCHI Marie-Christine
M. LALE-CASTAIN Stéphane
M. VIEUX Christian

SECRETARE :

Mme Marie-Claude DAUPHIN

OBJET :

**Propriété communale de «La Charié»
Convention de Pâturage**



Le Conseil,

Considérant la demande de Monsieur Guy LAUGIER de mettre un terme à la convention de pâturage signée le 30 Avril 2007 suite au décès de René LAUGUER, son père,

Considérant la candidature de Monsieur Etienne GONDRAN afin d'y faire paître son troupeau de moutons,

A l'unanimité,

DECIDE de donner en location, par convention pluriannuelle de pâturage, à Monsieur Etienne GONDRAN, les parcelles sises à «La Charié» et cadastrées Section B n° 231 - 232 - 239 - 240 - 241 d'une superficie de 4 ha 77 a 05 ca,

FIXE le montant de la location annuelle à la somme de **200 €**,

DIT que la durée de la convention est de **cinq ans à compter du 1^{er} Juillet 2017** avec obligation d'entretien des espaces loués,

PRECISE que ladite convention pluriannuelle de pâturage ne concerne que les propriétés non bâties,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur Etienne GONDRAN.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.